



CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 21 mai 2008

Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP

Concerne : Préavis 05/2008 ARRETE D'IMPOSITION POUR LES ANNEES 2008 à 2011

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

- vu la loi sur les impôts communaux du 5 décembre 1956,
- vu le préavis municipal N° 05-2008 du 2 avril 2008,
- entendu le rapport de la Commission des finances,

adopte

l'arrêté d'imposition pour les années 2008 à 2011 tel qu'il est présenté par la Municipalité et annexé au préavis ;

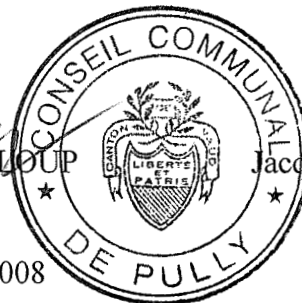
autorise

la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOUP



La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 22 mai 2008